



OL-1/09/2025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2025 Veyrier-du-Lac, Grand Annecy et Vous : possible, souhaitable, faisable



Convoquée le 23 avril 2025 à 18h avec l'ODJ et le formulaire de pouvoir , envoi des invitations le 24 avril 2025, et du rapport moral et d'activité le 9 mai 2025. Annonces relayées par Le Dauphiné Libéré et « la Tournette - rive Est ».

Adhérents présents ou représentés : 48 ¹

Invités présents (11), dont: Madame la Maire, Vanessa Bruno, Monsieur Philippe Abrahami, 1^{er} adjoint, Michel Demoustier (Président Vivre au Village- Talloires), Madame Giraud, Maire honoraire, Georges Bise (Dauphiné Libéré),(liste non exhaustive).

Excusés : Martial Saddier, Président du Conseil Départemental, Olivier Trimbur, Maire de Bluffy, Véronique Riotton, députée, Marcel Cattaneo, Conseiller Départemental, Michel Maddar, adjoint à l'urbanisme et aux travaux de Veyrier-du-Lac....(liste non exhaustive).

Olivier Labasse ouvre la séance en remerciant Madame la Maire de Veyrier-du-Lac, Monsieur le 1^{er} adjoint, les autres invités et les adhérents de leur présence appréciée à la 38^{ème} réunion annuelle de BVV, au cours de laquelle seront positionnés les réussites et les échecs collectifs sur 3 dimensions, selon les critères de BVV : possible (tout, ou presque peut l'être, même le pire) ; souhaitable (pour quoi, par qui, pour qui ?); faisable (techniquement ? financièrement ?...).

¹ Listes d'émargement et pouvoirs

1) Approbation formelle du Procès-verbal de l'assemblée générale du 5/07/2024 et vote.

Envoyé (réf. OL-12/09/2024) aux adhérents ainsi que le rapport moral du Président, le rapport d'activité du Vice-Président, le rapport financier du trésorier, le diaporama de la présentation visuelle par courriel bienvivreaveyrier@gmail.com. VOTE : Contre :0, absentions/0 ; Pour : unanimité.

2) Rapport moral du Président, d'une AG à l'autre et perspectives : « THINK GLOBAL, ACT LOCAL ».

Texte intégral illustré par le diaporama présenté en réunion (envoyé dès le 22 mai en version numérique PDF à tous les adhérents et aux invités présents).

Mesdames et Messieurs les Élus, Chers Sociétaires, Chers Amis,

Cette assemblée générale de 2025 de BVV est, sauf erreur - que les administrateurs présents qui m'avaient fait l'honneur de m'élire sur la suggestion de ma prédécesseur alors que je n'étais pas candidat, corrigeront - la 12^{ème} que je présiderai. Presque un tiers de l'existence de l'association fondée en 1987 qui s'est épanouie sous 8 mandatures municipales, et le 4^{ème} ou 5^{ème} titulaire dans la fonction.

Pour le conducteur, l'histoire débutait sur les chapeaux de roues : un procès perdu au TA, raté en appel et mal engagé au civil pour lequel nos finances correspondaient à 15% des prétentions de notre adversaire promoteur, notre agrément mis en cause en préfecture avec la réforme du statuts des associations, et l'idée d'unir nos forces sur les sujets d'intérêt général avec 3 autres associations veyrolaines: Association pour la protection de la vie du hameau de Morat (créée 2008), Association de concertation et de défense du Mont Veyrier (2008), Association du quai de Chavoire (2010). Après la reprise intégrale de la rédaction des conclusions et grâce à la motivation d'une avocate stagiaire pour les porter, le procès a été gagné, la demande d'agrément acceptée sur 3 communes, la convention CVV (Cadre de Vie Veyrier) signée le 4 juillet 2013 par les 4 Présidents, dont 3 restés fidèles, et qui devait préfigurer nos travaux de prospective, première inflexion de la stratégie de BVV. Avec la publication d'un rapport « Prospective urbanistique – Veyrier 2020 » incluant la politique des transports et les circulations dans le village et sur la rive Est, suite à la réalisation en 2015 d'une enquête de besoins auprès des habitants (219 répondants individuels ou familles), BVV passait du curatif au préventif et prenait de nouvelles responsabilités.

*L'AG du 31 mars 2015 marque un changement de dimensions avec l'anticipation des conséquences de la réforme de la territorialité, portée par la future loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015 sous la présidence Hollande, avec le regroupement forcé de nombreuses communes, et ma conviction de la nécessité de création d'intelligence collective devant la perte d'autonomie annoncée des petites communes tant sur la rive Est que dans le bassin du Lac, sans pour autant diluer nos valeurs, nos missions statutaires, notre identité propre et notre ancrage territorial. Engagé cette même année avec d'autres associations autour de l'ancien ministre et député maire d'Annecy, défenseur inlassable du Lac, contre un projet démesuré et obsolète de Centre de congrès, de séminaires et d'expositions sur la presqu'île d'Albigny (qui devait, après 4 ans de procédures et de manifestations soutenues par des habitants motivés, voir sa DUP annulée par la cour administrative d'appel de Lyon le 1 août 2019), j'ai été l'un des cofondateurs, il y a 10 ans, du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien, regroupant une douzaine d'associations de compétences complémentaires ; **notre réussite a été d'éviter la thrombose définitive de la rive Ouest du Lac d'Annecy et le report du trafic routier de délestage sur la rive Est qu'aurait entraîné un projet dont l'ineptie était démontrée par des études d'ingénierie commandées par ses maitres d'ouvrage mêmes. Et plus, pour les habitants de la rive Est, BVV a obtenu du Président de la C2A² l'augmentation des fréquences de bus (laquelle interviendra en début de la mandature suivante, du fait des échéances de contrats des deux organisations de transports et de leurs sous-traitants). Sans oublier le passage de la vitesse maximum à 30 km/h dans le village obtenue par votre serviteur auprès du Conseil Général devenu Départemental et l'uniformisation des vitesses sur la rive, soit 30***

² Communauté de communes d'Annecy, acronyme de agglomération devenue Grand Annecy (GA). A l'époque J.L. Rigaut.

km/h pour les villages et 50 km/h ailleurs (versus 70, 80,..antérieurement). Sécurité des piétons et dissuasion des flux de transit.

« Si le grand paysage est remarquable, il est gravement atteint par une urbanisation très importante ». L'urbanisation galopante, dénoncée en 2009 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer dans son refus de porter la candidature du Lac d'Annecy sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne s'est pas assagie, elle s'est amplifiée. Suite à l'application locale de la loi NOTRe qui eut pour conséquence l'intégration imposée de nos villages différents du bassin annécien dans le Grand Annecy (215 286 habitants à date), BVV avait identifié, pour Veyrier-du-Lac (2344 habitants) deux risques majeurs. Le premier était l'accélération de son **glissement en zone de transit de masse**, automobile et cycliste, et le second, la **disneylandisation de la rive Est**, cumulant zone touristique et aire de jeu de l'agglomération, surfréquentation et spéculation immobilière à haute fréquence. **19 916 véhicules comptabilisés en jour de pointe à Veyrier centre bourg** (comptages officiels DDT 2023, les plus récents disponibles). **5487 passages sur la « voie verte » au Petit Port le 11/05/2025**³ et déjà **342 888 du 1/01/2025 à la veille de l'AG**.

Les atteintes aux paysages, au cadre et à la qualité de vie des habitants, ne sont ni inéluctables, ni irrémédiables, si tant est qu'ils partagent des espérances et s'accordent sur des visions d'avenir. C'est en confrontant nos réflexions, comme s'y essayent les dossiers de BVV, et en contribuant ensemble aux solutions que nous pourrions éviter « la guerre de tous contre tous⁴ », touristes, villégiateurs et habitants, automobilistes, cyclistes et piétons, veyrolains de souche et nouveaux arrivés, administrés et élus. Et tenter de nous projeter dans un avenir commun. Sous réserves de concertation et de création d'intelligence collective.

C'est ainsi que nous avons proposé, le 12 mai 2022, lors de l'assemblée générale des 35 ans, une **vision prospective structurée sous l'appellation « OSONS VEYRIER »** qui faisait suite au débat « OSEZ VEYRIER » ouvert, comme une boîte à idées, à l'assemblée générale du 1/10/2021⁵, avec son inventaire à la Prévert : Centre bourg, lieux, espaces et bâtiments patrimoniaux et communaux, Presbytère et jardin, rue de la Voûte, poste, la Ravoire, sécurisation des routes du haut, des routes du bas, des rues, élargissement des trottoirs, chemins et sentiers, mobilité et transports collectifs, aménagements cyclables, rives... Quelques pièces de ce puzzle urbanistique, façonnées par nos groupes de travail et commissions pour produire la grande image du village, vous ont été présentées, ainsi qu'à nos élus, au fur et à mesure de leurs parutions :

« Réhabilitation du Presbytère (1456), pièce maitresse de la culture en cœur de village » (10/02/2022).

« Presbytère. Considérations historiques et spatiales »(20/02/2022).

« Presbytère. Note architecturale complémentaire » (22/02/2022).

« Presbytère, projet 2025 : cahier des charges pour concours d'architectes » (27/01/2025) ; en cours.

« Aménagements piétonniers de l'axe principal : Route d'Annecy - Rue de la Tournette, Recommandations opérationnelles »(15/09/2022) ; nombreuses reprises dans le « Schéma directeur d'organisation et de requalification du centre bourg », commandé par la suite au cabinet ARTER par la Mairie.

« Aménagements de la route de la Corniche et de la Ravoire » (18/11/2022) ; les recommandations de BVV, sauf deux pour la Corniche (répartition des largeurs, intersection RD909), ont été prises en compte dans les travaux. BVV a participé activement en avril 2023 à la plantation de la vigne communale à la Ravoire.

« Criticité du stationnement en centre village et en été à Veyrier-du-Lac. Eléments de réflexion et recommandations proportionnées » (10/04/2023). En cours d'actualisation pour le cœur de village suite au changement de règles municipales au mai 2025.

³ **9453 passages** (cyclistes) **le 6/08/2025**. NDLR

⁴ « Bellum omnium contra omnes » . Thomas Hobbes ,1651.

⁵ Et précédemment le 17/01/2020 à l'occasion du débat public organisé par BVV à Veyrier-du-Lac en vue des municipales.

« Chemins de desserte dans le village » 44 itinéraires piétonniers pour les déplacements internes à la commune entre piémont et lac (25/11/2023) : sécurité, agrément paysager, alternatives à la voiture ; Fléchage et panneautage promis non terminés.

Ces études sont disponibles sur www.bienvivreaveyrier.org; quelques tirages en version papier sont à l'accueil.

Nous n'avons pas négligé d'autres questions locales récurrentes, telles que la poursuite de la collecte des OM en porte à porte (la Présidente du Grand Annecy a bien voulu répondre positivement à notre demande écrite et à ses justifications), le suivi de l'urbanisation avec la commission ad hoc, la contribution à l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de Veyrier-du-Lac avec le dépôt d'un avis le 19/06/2024 (BVV, avait participé à l'élaboration du PLU de 2017, ainsi qu'à celui de Menthon-Saint-Bernard à l'invitation de son Maire).

Les **transports collectifs locaux** sont, sauf exception, du ressort du Grand Annecy. Au titre du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien, j'ai rencontré, avec un collègue de FNE, l'un des garants la **Commission Nationale du Débat Public** (CNDP) à Veyrier en août 2023 à propos de la future Concertation préalable portant sur le projet de transport en commun en site propre intégral (TCSPi) du Grand Annecy qui nous concerne sur la rive Est : accès à la ville centre et intermodalité, augmentation - ou non- de la circulation automobile de transit sur la rive Est (report de l'axe Faverges Annecy pendant des longs travaux sur la RD1508 en cas de BHNS et durablement après selon le choix entre BHNS + embouteillages et Tram + fluidité), financement de plusieurs centaines de milliers € par tous les grands annéciens (TF et versements mobilités). La concertation publique, lancée le 30/04/2024 au comité des partenaires s'est poursuivie jusqu'au **26/07/2024**. Nous espérions un espace de discussions loyales, à l'instar de la concertation préalable du projet LOLA ; les **5 réunions dites plénières ont été très décevantes : sujets limités par rapport aux objectifs affichés, sincérité du dossier en question (informations erronées, biais, étude EGIS qui fonderait le choix des MO non communiquée), débats contraints, difficultés à faire respecter les points de vigilance de la lettre de mission du Président de la CNDP, rôle insignifiant des garants**. Porte-parole du collectif des 10 associations, j'ai cosigné 3 courriers à la CNDP et au MO et déposé un **cahier d'acteurs**. **Le 24/10/2024**. Ignorant les recommandations du bilan de la CNDP et les études disponibles, le GA votait la « poursuite du projet Haute Mobilité suite au bilan de la concertation préalable » sur un schéma inapte à répondre aux objectifs affichés. Nous avons introduit un recours. On appréciera le changement d'appellation faisant disparaître le TCSPi, annoncé par des candidats aux municipales de 2020, qui ne verra pas le jour dans la mandature. **5 ans de perdus pour les habitants. Le mot dont l'usage est le plus galvaudé est concertation ; celui qui transpire le plus, autosatisfaction**. Comme souligné par plusieurs responsables associatifs, entrepreneurs et élus, à la réunion enfin réussie (débat) du Comité des partenaires du 21/01/2025.

Deux autres projets engageant, voir pour le premier menace, l'avenir de nos villages : le **PLUI HMB** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Habitat Mobilité Bioclimatique) du Grand Annecy pour les 15 prochaines années, applicable au 1/01/2026, et le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) pour la période 2025-2045.

Le premier débute à bas bruit en 2022 et s'extériorise en septembre 2023 avec cinq soirées-débats, déportées dans cinq des 34 communes, réunions dites « de concertation » par les organisateurs, considérées comme « réunions gommettes » par beaucoup de participants déçus ; d'autres séances suivront sous formes « immersives » et « ateliers ludiques ». Avec, à la clé, la construction de 21000 nouveaux logements, soit (avec la moyenne observée de 1,8 personnes par logement dans l'agglomération) + 37800 habitants s'ajoutant aux 215 286 d'aujourd'hui.

Coup de frein en décembre 2024, **5 communes ayant voté défavorablement sur le projet et 13 avec réserves, soit 18/34, ce qui suffisait largement à retoquer le document en l'état et à le retravailler**. Reproche principal : la moulinette communautaire avec l'assistance de consultants logorrhéiques (le projet comporte 10000 pages) n'a pas tenu compte des documents d'urbanisme communaux préexistants appropriés aux réalités locales (à l'instar de celui de Veyrier-du-Lac de 2017, révisé en 2024⁶). **Le 17 avril 2025, changement des règles de vote,**

⁶ BVV avait participé au PLU de 2017 de Veyrier-du-Lac, en tant que personne publique associée, inspiré son PADD « un grand paysage à sauvegarder » et déposé le 28/04/2017 en préfecture un avis documenté.

sans changement d'un iota sur le fond : le PLUi HMB passe en force⁷ au nombre de voix des conseillers communautaires (78 pour, 12 contre, 2 abstentions) malgré les protestations de petites communes à faible nombre de représentants⁸ qui se sentent flouées, dont Veyrier-du-Lac (cf. la note d'humeur de votre président du 2/05/2015 envoyée à tous).

L'enquête publique aura lieu du 19/05 au 27/06/2025. BVV déposera plusieurs critiques fondées sur quelques OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), zonages et points d'incohérences du règlement.

L'approbation en Conseil communautaire est programmée fin décembre 2025 pour application 1/01/2026, trois mois avant les municipales, rendant caduques les PLU locaux jusqu'alors en vigueur.

« Préservation du lac et de ses abords, valorisation des paysages, de la diversité des entités géographiques locales porteuses de l'exceptionnalité du bassin, encadrement de la fréquentation touristique, surfréquentation saisonnières d'espaces naturels tel que les berges du Lac, le Mont Veyrier... » : Nous espérons beaucoup du SCoT, qui, dans la hiérarchie des documents d'urbanisme, est de rang supérieur au PLUi HMB, pour contenir la « **surchauffe** » constatée. Le territoire couvert est très vaste avec 78 communes, 290 000 habitants, 1021 km², et très hétérogène entre la ville centre, les communes suburbaines, les communes riveraines du Lac, les communes rurales. Pour autant toutes ont en commun le grand paysage et son Lac qui sont à l'origine de l'essor économique de toutes, non seulement pour ce qui ressort de l'attractivité touristique des plus proches ou montagneuses, et dont plusieurs se trouvent aujourd'hui menacés dans leur identité, leur cadre et leur qualité de vie. Le nouveau SCoT fixe, malheureusement, le nombre de constructions neuves à 20 ans : 39870⁹ nouveaux logements entre 2025 et 2045 ce qui correspond, avec la moyenne actuelle d'habitants par logement à + 72000 habitants. L'enquête publique est achevée depuis le 4/04/2025. BVV, qui a apprécié le rejet du scénario « Annecy le Grand », souligne le décalage entre les constats du diagnostic, les observations du réalisé des dernières années et les préconisations qui paraissent trop timides au regard des enjeux pour le territoire et de la sauvegarde du patrimoine commun naturel, et a déposé ses recommandations et un avis critique dont vous avez eu la copie.

Quelques chiffres, enfin, sur l'activité de votre association depuis l'AG du 5/07/2024 : 9 réunions de CA, 5 réunions de groupes de travail (Presbytère, PLUi); 2 en Mairie, plus le suivi des réunions publiques du CM, 3 avec le GA pour les TCSPi, 2 pour le PLU, 1 au SCoT, 1 Sila, 10 réunions, dont 8 CA, avec le réseau associatif. Nos actions « Raconte-moi mon village » avec les enfants de l'école : « Histoire du téléphérique » (diaporama 20/06/2024), « les 3 instruments de l'église de Veyrier-du-Lac » (concert 6/12/2024) et 2 réunions avec la directrice.

Transparence de l'Information et communication directe avec les adhérents et les habitants : les procès-verbaux des réunions du CA ont été adressés à tous les sociétaires de BVV, par courriel, ou, à défaut, par courrier, et sont mis en ligne sur <https://www.bienvivreaveyrier.org>. Ce site Internet est public et donne accès à toutes les informations, classées en 10 rubriques, dont : Conseils d'administration et Assemblées générales, Etudes et documents, Compte rendus de réunions.

Alors qu'elle pourrait en être attributaire depuis des décennies, à l'instar de la plupart des associations locales plus récentes, BVV, association agréée, ne sollicite aucune subvention municipale, par principe (finances des habitants) et par souci d'indépendance ; elle n'est financée que par vos cotisations. Merci à celles et ceux qui la soutiennent et maintiennent dans la force de l'âge une association qui fête ses 38 ans. Vous me permettrez cependant de vous redire qu'elle a besoin d'un soutien de ses sympathisants plus concret qu'une adhésion par procuration.

BVV a aussi besoin de se régénérer, y compris dans ses organes de décision. Association fondée en 1987, dédiée à la « préservation du cadre de vie, à la protection de l'environnement, l'eau, l'air et à la veille de la gestion de l'urbanisation », elle « mène et appuie toutes actions en ce sens auprès des collectivités publiques, administrations et associations », conformément à ses statuts. BVV réunit des veyrolains de souche et d'autres arrivés plus récemment, des connaisseurs du village et de tous ses recoins, des expertises accumulées dans

⁷ Bien que la communication de l'exécutif du Grand Annecy rappelle *ad nauseam* ses nombreux dispositifs de concertation (presqu'aussi peu performants que ceux de la concertation publique préalable sur le projet de TCSPi, qui feront date).

⁸ Les petites communes disposent d'une voix, la plus grande de 45.

⁹ Document (partie 2, p 41), soit 23 925 sur la 1^{ère} décennie (2035) et 15945 entre 2035 et 2045.

presque tous les domaines de la vie publique (architecture, urbanisme, transport, économie, commerce, industrie, santé, culture, parcs et jardins, sport...).

La vision prospective globale pour le village et l'analyse des différents besoins, mal pourvus ou non pourvus, de ses habitants, éclaire sa feuille de route 2025 : le devenir des propriétés communales en vue de proposer une répartition programmatique, comme il est d'usage professionnel, pour celles qui n'ont pas encore d'affectation : le café-restaurant-hôtel Riva dont tous attendent qu'il puisse fonctionner et répondre aux besoins (habitants et tourisme de villégiature d'une « station touristique »), la gare aval du téléphérique (dont nous attendons les plans depuis 9 mois), l'ancienne station-service abritant sur son esplanade la poste, la bibliothèque et l'OT, ainsi que, si nous avons compris le dernier souhait municipal, la crèche au déplacement envisagé. Et toute l'attention nécessaire sur les travaux de réhabilitation du presbytère et de l'hôtel de la Baronne. Les bénévoles qui travaillent au bien commun ont besoin de considération et, plus encore, de concertation.

J'ai conscience que les relations de BVV et de la Mairie sont complexes par nature, qui s'intéressent à l'intérêt général avec des responsabilités distinctes et des rôles complémentaires. Il en est ainsi, et c'est très bien pour le fonctionnement de la démocratie locale avec la possibilité d'un dialogue bénéfique entre élus et représentants de la société civile. Des divergences sur des points de vue ne sont pas des conflits, mais la source de progrès.

Nous sommes les héritiers d'un passé plus grand que nous. Merci de votre attention.

Olivier Labasse, le 16 mai 2025

3) Rapport d'activité

L'inventaire des réalisations depuis l'AG du 5/07/2024 figurait dans le rapport moral. Aux 37 réunions rappelés dans leurs variétés, le Président ajoute 44 pages publiées (études, articles, procès-verbaux et lettres) et signale que 100 sociétaires sont à jour de cotisation (sur 125) sur le suivi du trésorier.

L'écho de la presse locale avec les articles du Le Dauphiné Libéré :

« Transports : menaces en vue sur la rive Est du lac ? », en 2024,

« Bien Vivre à Veyrier : de vives inquiétudes sur le village », 15 mai 2025

Et, dans l'intervalle « Bien vivre à Veyrier anime le village, 13 juin 2025 » (NDLR) .

4) Rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2023 dressé par le trésorier, Jean-Claude Secchi.

Comptes de résultats : Produits 2043,91€, dont cotisations 1660€ et intérêts 383,91€. Aucune subvention. Charges : 3821,65€, dont frais généraux (papeterie, timbres..) : 339,60 ; reprographie (impression publications de BVV) : 1752,99€ ; organisation AG, frais de réception : 899,50€ ; participation « Fête cœur de village » : 400€ ; frais bancaires : 133,96€ ; assurances : 154€ ; internet : 141,60€. Déficit de l'exercice : - 1777, 74€. En l'absence de Jean-Claude, Olivier fait remarquer que BVV « brûle du cash », sciemment pour la diffusion de ses études, et involontairement par l'écart de cotisations réglées par rapport aux projections. L'édition et la diffusion gratuite des brochures représente 98,6% du déficit de l'exercice. C'est bien d'être sympathisant et de nous remercier du travail d'intérêt général et pour la qualité de nos études, c'est encore mieux de cotiser à l'Association.

Bilan au 31 décembre 2025 : Fonds propres 12347,55 € après imputation du solde négatif aux fonds de réserves, antérieur (14125,29€).

Votes sur le rapport financier et l'imputation du déficit de l'exercice aux fonds de réserves. Contre : 0 ; abstentions : 0 ; approbations : unanimité.

5) Montants des cotisations 2026 et approbation.

Le trésorier et l'ensemble du conseil d'administration proposent de maintenir la cotisation individuelle de base à 20€ (depuis 2025), les cotisations de soutien et couple : 30€ (idem), montants libres >> 30€ pour les cotisations de membre bienfaiteurs et dons.

Votes : contre 0 ; abstentions : 0 ; adopté à l'unanimité.

6) Renouveau du Conseil d'administration, présentation des candidatures et élections.

Olivier Labasse rappelle son souhait de renouvellement du CA et du bureau, d'autant que 2026 sera une année d'élections locales, et fait, à nouveau, appel aux joueurs collectifs, soucieux de s'engager pour le bien commun et la sauvegarde du patrimoine de Veyrier-du-Lac et de la rive Est ; pour objectiver les candidatures, il rappelle les statuts de BVV (1987), association agréée apolitique et laïque :

Préserver le cadre de vie de Veyrier-du-Lac; Protéger l'environnement, l'eau, l'air ; Mener et appuyer toutes actions en ce sens auprès des collectivités publiques, administrations, associations, personnes physiques et morales ; Veiller à une saine gestion de l'urbanisation.

...et la stratégie suivie depuis sa présidence en 2013 : Positionnement dans l'espace (conséquence de la loi NOTRe cf. Grand Annecy) ; Positionnement dans le temps long (renaissance d'un ancien village de la rive Est) et dans la prospective (du curatif au préventif, du réactif au proactif, au projet, à la proposition) ; Positionnement vis-à-vis des collectivités, administrations: complémentarité, chacun dans son rôle.

Administrateurs au 16/05/2025: Nicole Barbier, Claudine Béraud, Laurent Billet, Philippe Borel, Luc Corneloup¹⁰, Georges Davignon, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jean Bernard Lemoine, Jacques Lelarge, Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi, Richard Serret, Philippe Testard.

Sortants se représentant: Mireille Kishazy, Jacques Lelarge, Richard Serret

Nouvelle candidature: Olivier Billoud.

Votes (successifs pour chacun d'eux) : contre 0 ; abstentions 0 ; pour : unanimité x 4 fois. Le CA est heureux d'accueillir Olivier Billoud et procédera à l'élection de son bureau lors de sa prochaine réunion.

7) Questions diverses et débat.

La seconde partie du diaporama qui a servi de support visuel a permis, en images, à BVV de convoquer le passé pour éviter l'amnésie (centre bourg, presbytère, rue de la Voûte, Hôtel la Chaumière - Riva, hôtel du Mont Baron...), de regarder le présent (circulation, trottoirs rue de la Tournette et sécurité piétons, surtourisme et voie verte ...) et de dessiner l'avenir (Gare du Téléphérique, Mont Baron, la Poste, stationnement centre bourg ...) pour sauvegarder ce qui peut et doit l'être et faire vivre le cœur sans lequel il n'y a pas de village. Présentation synthétique du SCoT et du projet de PLUi HMB (auquel la Commune, comme quatre autres sur 34, s'est opposée¹¹) et des OAP et incohérences qui focalisent les critiques du groupe de travail de BVV.

Les débats s'engagent sur la question des parkings du centre bourg en zone bleue, le retard sur les travaux de réhabilitation du presbytère, le coût des festivités ... Notre 1^{er} adjoint évoque la difficulté de définir des critères d'attribution de macarons pour le stationnement des riverains du cœur de village et autres ayant droits présumés. Madame la Maire donnera un rendez-vous rapide au Président de BVV pour une solution provisoire mais rapide à mettre en œuvre cet été pour les parkings couverts. Elle l'assure qu'il sera invité aux réunions pour la réhabilitation du Presbytère après désignation de l'architecte¹².

Olivier Labasse remercie Vanessa Bruno et Philippe Abrahami de leur participation à l'AG et aux échanges avec les adhérents qui ont appréciés l'exercice.

Les discussions se prolongent entre sociétaires, élus et invités lors du cocktail offert par BVV et pour lequel Richard et d'autres se sont bien employés. Merci à eux.

Nous habitons un village formidable. Aimons le.

Olivier Labasse

Georges Davignon

¹⁰ Démissionnaire depuis (NDLR).

¹¹ BVV a déposé ses observations critiques négatives à l'enquête publique dans l'intervalle.

¹² Le cahier des charges en 10 points proposé par BVV a été utilisé.